



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 07 novembre 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	18

Date de la convocation : 27 octobre 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 27 octobre 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le sept novembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-sept octobre deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur POTHÉRAT Frédéric.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame LECOQ Annie a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 086 – MISE À JOUR DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs des concessions doivent être fixés au regard de la surface de la concession et qu'il est interdit de pratiquer un tarif différencié prenant en compte d'autres éléments. Aussi, le fait de pratiquer un tarif particulier pour les enfants est perçu comme une mesure discriminatoire vis-à-vis des adultes pour le Conseil d'État.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de revoir l'appellation des concessions :

Services	Ancienne appellation	Tarifs 2023	Nouvelle appellation
9A/ Cimetière (concessions)	Adulte pour 30 ans	288 €	Concession 2,2 m2 pour 30 ans
	Adulte pour 50 ans	385 €	Concession 2,2 m2 pour 50 ans
	Enfant pour 30 ans	144 €	Concession 1,1 m2 pour 30 ans
	Enfant pour 50 ans	190 €	Concession 1,1 m2 pour 50 ans

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VOTE les nouvelles appellations de la grille des tarifs des concessions funéraires :

Services	Objet	Tarifs 2023
9A/ Cimetière (concessions)	Concession 2,2 m2 pour 30 ans	288 €
	Concession 2,2 m2 pour 50 ans	385 €
	Concession 1,1 m2 pour 30 ans	144 €
	Concession 1,1 m2 pour 50 ans	190 €

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER**

Date d'affichage de la présente délibération

Le 20 novembre 2023

